

MAI 13 2011
MAY

Ottawa, Canada K1A 0K9

Docteur Serge Lepage
Président
Société québécoise d'insuffisance cardiaque
688, rue Prospect, bureau 209
Sherbrooke (Québec) J1H 1A8

Docteur,

Je vous remercie de votre correspondance du 23 février 2011 portant sur la pénurie de médicaments. Je regrette de n'avoir pu vous répondre plus tôt.

Je suis consciente de la pénurie récente d'un certain nombre de médicaments et je suis préoccupée quant aux répercussions importantes que cela peut avoir sur les patients et les professionnels de la santé qui doivent trouver d'autres traitements.

Puisque les médicaments sont produits et distribués par l'industrie pharmaceutique, il lui revient en général d'évaluer les besoins en matière d'approvisionnement de produits et de médicaments ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'interruption de l'approvisionnement de produits importants sur le plan médical.

En tant qu'organisme de réglementation, Santé Canada doit s'assurer que les produits vendus au Canada respectent des normes élevées en matière d'innocuité, d'efficacité et de qualité. Le Ministère travaille avec les fabricants pour limiter les répercussions de la pénurie et s'assurer que l'information à cet égard est accessible à tous ceux qui en ont besoin. Toutefois, Santé Canada ne peut obliger un fabricant à distribuer un produit au Canada ou à maintenir un approvisionnement adéquat pour répondre aux besoins des patients.

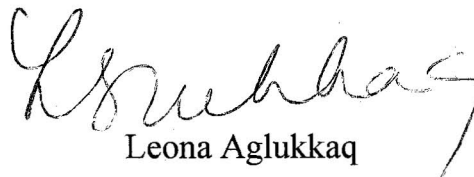
Compte tenu des récents rapports selon lesquels la pénurie s'aggrave, nuisant ainsi considérablement à la qualité des soins apportés aux patients, j'ai demandé aux agents responsables de la question d'étudier le sujet plus en profondeur. Le Ministère communique avec les responsables de l'industrie, les pharmaciens, les médecins et les gestionnaires de régime d'assurance-médicaments de plusieurs provinces. De plus, nous avons demandé à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé d'effectuer une analyse de la conjoncture.

.../2

Nous examinons également les pratiques exemplaires internationales afin de déterminer comment ils recueillent et diffusent les renseignements et comment ils gèrent les pénuries de médicaments. Santé Canada et les agents responsables communiquons avec les industries afin de déterminer s'ils sont prêts à divulguer des renseignements essentiels sur la pénurie de médicaments actuelle qui pourrait nuire à la santé des Canadiens.

Je suis heureuse d'avoir été informée de vos préoccupations. Sachez que j'ai transmis votre lettre aux agents responsables de la question afin qu'ils en prennent connaissance. Si vous souhaitez avoir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec monsieur David K. Lee, Directeur, Bureau de la modernisation des lois et des règlements, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada, par courriel au david.k.lee@hc-sc.gc.ca.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Leona Aglukkaq